

Savoir-faire et faire savoir...



Gérard Delvaux
Président

Ces derniers temps, on a beaucoup parlé de la déclaration d'intention. A juste titre ! Fruit d'une longue réflexion menée entre les trois présidents des Instituts et de nombreuses associations professionnelles, rédigée d'une plume perispicace faisant grand cas des nuances et des précautions qu'impose le souci de l'équilibre dans une démarche réellement réformiste, prudente et expliquée, signée le 16 janvier 2006, placée ensuite sous les projecteurs lors de la réunion-débat du 7 février 2006 au Heysel, la voilà aujourd'hui encore, noir sur blanc, intégralement reprise dans ces mêmes pages, d'ailleurs précédée d'une longue interview que, sans angélisme ni tabou, le président de l'ICPF, Monsieur Paquet, et moi-même consacrons aux tenants et aboutissants du projet de réforme qui aujourd'hui nous occupe.

Même si elle demeure en suspens sur certains points de détail, tout le monde s'accorde à dire que les grandes orientations sont à présent stables et connues, et les axes choisis et en passe d'être entérinés, clairs et simples et frappés au coin de la logique.

Inutile donc d'y revenir en long et en large dans ce cadre éditorial.

Dans les développements qui vont suivre, c'est davantage l'esprit qui l'anime, l'énergie mobilisatrice qui coule dans ses veines, que je souhaite vous communiquer. Objectivement nécessaire pour prendre en compte les différentes évolutions qui façonnent, dans une Europe qui s'ouvre et un monde qui bouge, notre environnement professionnel, tant en termes d'attentes que de contraintes nouvelles, et apporter la meilleure réponse à l'émergence de nouveaux défis, la réforme en projet ne dévoile, en effet, son plein potentiel qu'envisagée dans une perspective résolument dynamique, comme le ferment d'un dynamisme nouveau, carte de visite d'une profession qui entend se donner les moyens de ses ambitions, tant au niveau de chaque professionnel qu'en ce qui concerne la valorisation de son image globale.

Nul doute, en effet, qu'aux yeux du public et des entreprises, la clarification des métiers et des compétences respectives, tout autant que la transparence accrue des conditions d'exercice, apportera une utilité et une reconnaissance

accrues de notre mission, du rôle d'accompagnement professionnel qui est le nôtre à toutes les étapes de la vie d'une entreprise, tout en préservant notre identité et notre statut.

La fusion des deux Instituts, au-delà de l'unicité de l'étude des dossiers et des prises de position qu'elle générera, renforcera assurément notre rôle de force de proposition et d'interlocuteur privilégié dans les différents domaines de nos interventions, tout comme elle ouvrira plus largement le champ des possibilités.

A n'en point douter, cette fusion ouvrira de nouveaux espaces de réflexion conceptuels, tout en dégagant des moyens rédactionnels qui devraient rapidement se traduire par la mise à disposition de publications doctrinales, applicatives, des outils de travail parfaitement adaptés dans le but d'enrichir les connaissances et le savoir-faire.

L'avenir d'une profession, c'est aussi sa capacité à susciter l'enthousiasme des jeunes, à y entrer et y trouver ensuite dans son exercice au quotidien la voie d'un épanouissement personnel et professionnel. L'harmonisation du cursus comptable avec le modèle universitaire européen, le positionnement des diplômes comptables aux grades de licences et de masters, tout en gardant ouvertes sous certaines conditions des voies d'accès aux titulaires d'un bachelor, un cursus plus attractif, plus ouvert et plus adapté aux missions des professionnels d'aujourd'hui, couplée avec la possibilité bientôt offerte à tout un chacun de gérer son parcours professionnel – via les passerelles et l'introduction d'une filière basée sur l'expérience professionnelle –, d'y progresser à son

rythme, participeront grandement à cette nouvelle attractivité, une fois la loi écrite.

Voilà pourquoi, envisagée sous cet angle dynamique, cette déclaration d'intention, dont la concrétisation légale ne saurait s'accommoder que d'un timing rapide, c'est plutôt, à bien y réfléchir, une déclaration de séduction.

Dans un contexte politique favorable, c'est d'abord, par rapport au monde extérieur, l'affirmation de notre rôle d'acteur à part entière de la vie de l'entreprise que l'on y lit bien davantage qu'en filigrane. C'est avec constance, persévérance, mais surtout de l'ambition pour une profession qui, au-delà du volet technique maîtrisé, constitue à plus d'un égard une activité pétrie d'intelligence, de savoir-faire et de responsabilité au cœur même du développement économique, que nous le rappellerons, forts des 15.000 professionnels comptables et fiscaux que comptera le nouvel Institut.

Bien entendu, cette image moderne, vivante et attrayante de nos activités professionnelles, tout autant que l'exacte perception de la réelle valeur ajoutée qu'apportent des partenaires compétents, formés en permanence, encadrés par une déontologie stricte, ne découlera pas uniquement de cette nouvelle organisation professionnelle. Il faut avoir la lucidité de se dire qu'une fois la loi écrite, ce n'est qu'une histoire qui commence. C'est le souci quotidien d'une pratique appropriée de notre métier qui en sera le déclencheur, et la satisfaction du client encore et toujours le principal baromètre.

Cap sur l'avenir, en toute confiance...¶